



Quand j'étais petit à la maison, le plus dur c'était la fin du mois. Surtout les trente derniers jours. " Coluche

Aujourd'hui en France, l'une des plus grandes puissances économiques mondiales, la pauvreté et la misère sont toujours présentes. Un grand nombre de personnes pauvres ne profitent pas de la richesse nationale. Mais comment la pauvreté est-elle définie ? Trois modes d'approche :

La **pauvreté monétaire** est basée sur les ressources financières des individus ou des ménages. Le seuil de pauvreté correspond à la moitié du revenu moyen des Français. En 2003, ce seuil est établi à 650 euros/mois pour une personne seule.

La **pauvreté observée au travers des conditions de vie** prend en considération 27 indicateurs de difficulté à vivre : l'état du logement, l'endettement, l'état de santé, les restrictions de la consommation (posséder plus de deux paires de chaussures par exemple). En 2003, **11,5% des ménages** sont défavorisés en termes de conditions de vie courante.

La **pauvreté dite "administrative"** désigne les ménages qui perçoivent une "prestation sociale". En 2003, 3,3 millions d'allocataires étaient concernés par les minima sociaux. Si l'on considère les conjoints et personnes à charge, presque 6 millions de personnes vivaient dans un foyer allocataire d'un minimum social, soit environ **10% de la population**.

Quel que soit le mode de calcul adopté, aujourd'hui en France, environ une personne sur dix vit en-dessous du seuil de pauvreté.

L'inégalité sociale, dans notre pays, s'exprime aussi par le fait que les 30% plus pauvres disposent d'un niveau de vie huit fois plus faible que les 1% des plus riches.

Les plus touchés par la pauvreté sont les **familles monoparentales** (un parent isolé avec un ou plusieurs enfants) et les **jeunes de moins de 30 ans**. Les familles monoparentales soit 15 % de la population française, représentent environ 31 % des personnes accueillies aux Restos du Cœur. Les moins de 25 ans n'ont pas droit au RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et représentent 9 % des personnes qui viennent aux Restos du Cœur.

Pauvre, oui, mais pourquoi ?

La **loi contre les exclusions**, votée en juillet 1998, reconnaît, en son article 1er, l'obligation de faire respecter "l'égalité de tous les êtres humains", principe fondateur des droits de l'homme et de toute démocratie. Les droits fondamentaux des personnes sont : le droit au travail et à la formation, le droit à l'éducation et à la culture, le droit à la protection de la santé, le droit à des moyens convenables d'existence, le droit au logement, le droit à la justice et l'exercice de la citoyenneté, le droit à la protection de la famille et de l'enfance.

Ces droits fondamentaux sont loin d'être respectés aujourd'hui. Les personnes démunies vivent dans des conditions difficiles : alimentation déséquilibrée, insalubrité des logements, problèmes de santé non traités et surtout travail rare et trop souvent précaire (les nouveaux travailleurs pauvres).

Le **Plan de cohésion sociale dit de "Borloo"** reprend les principes fondamentaux du texte de 1998 tente d'en gommer les insuffisances constatées dans ses applications, de tenir compte de données sociologiques assez alarmantes pour la cohésion sociale. Ce plan s'appuie sur trois piliers, trois priorités d'action : **l'emploi, le logement, l'égalité des chances**.

Le combat contre l'exclusion doit être une priorité de notre pays. La misère n'est pas une fatalité. C'est aussi à nous d'agir, par solidarité, pour qu'il n'existe plus de personnes démunies vivant à nos côtés.



L'aide alimentaire est le premier moyen de tisser des liens. Tisser des liens est une première victoire contre l'exclusion.

Aux Restos, pour donner à manger, nous avons prévu deux formules :

- les colis alimentaires, pour ceux qui ont ce qu'il faut pour cuisiner ;
- les repas chauds, pour les autres.

Les Colis alimentaires

C'est l'idée de départ de Coluche, et l'activité la plus connue des Restos.

Nos moyens ne suffisent pas à satisfaire tous les besoins. Priorité est donc donnée aux plus démunis et à la période de l'année la plus critique : nous apportons aux plus nécessiteux un " coup de pouce " pour passer l'hiver, de décembre à mars.

L'aide alimentaire est distribuée dans près de 2 100 centres de distribution en France, dans lesquels les personnes accueillies se rendent plusieurs fois par semaine. Ce sont des lieux d'accueil, de rencontre et d'échange, où l'on peut boire un café, passer un moment au chaud, établir des contacts...



Un grand nombre de centres de distribution restent cependant ouverts le reste de l'année pour assurer une continuité partielle de l'aide alimentaire aux plus démunis des plus démunis (environ 10% des personnes) : c'est l'inter campagne.

Ce qu'on appelle un colis alimentaire est un ensemble de denrées dont la quantité est calculée en fonction du nombre de personnes au foyer. Il comprend :

- une viande ou un poisson ;
- un légume, des pâtes ou du riz ;
- un fromage ou un yaourt ;
- du pain ;
- des produits d'hygiène.

Des produits de base sont ajoutés chaque semaine, comme le lait, le beurre, l'huile, le sucre, la farine.

Ce colis permet aux personnes accueillies de préparer chaque jour un repas complet et équilibré.

Toutes ces denrées sont fournies et livrées par l'Association Nationale des Restos du Cœur aux départements qui les acheminent vers les différents centres de distribution. Souvent, un approvisionnement " local ", mis en place par les bénévoles et basé sur le système D (récupération d'invendus, dons de producteurs, etc.) complète le colis par des fruits et légumes frais, et plus selon les opportunités.

Pour recevoir cette aide alimentaire, il faut s'inscrire et justifier de l'insuffisance de ses ressources. L'inscription est un moment difficile et important, qui demande écoute et chaleur ; aux Restos nous considérons que c'est le début de l'insertion

Les repas chaud

Les repas chauds, c'est toute l'année, préparés dans la plupart des grandes villes. Ils sont destinés à ceux qui n'ont pas de cuisine, ou même pas de chez eux. Aucun justificatif n'est demandé.

Chaque ville gère de façon autonome cette forme d'assistance. Les repas sont servis à table dans des centres de distribution, généralement le midi, ou par les Camions du Cœur qui distribuent, le soir sur le trottoir, une soupe, un plat chaud et un café. A Paris ou à Nantes, la Maraude circule dans les rues la nuit pour aller à la rencontre de ceux qui n'ont même plus la force ou l'envie d'aller jusqu'aux Camions. Lors de ces repas, on peut écouter, informer et soutenir.

Pour nous permettre de fournir un repas chaud quotidien :

Pendant 15 jours	Il faut 12 €
Pendant 1 mois	Il faut 25 €
Pendant 2 mois	Il faut 50 €
Pendant tout l'hiver	Il faut 78 €
A une maman seule et son enfant tout l'hiver	Il faut 150 €

Travail réalisé par
Ângela Regina Teixeira da Silva
9° D – n° 2
Année scolaire 2006/2007